

# Lettres Patentes

Ill' ordonne de faire donner  
 Du billon a la loy et de pouvoir  
 dea petita deniers deniers  
 Savoir cy devant fait et iceluy  
 a l'usage si besoin est

Du 06 Mars 1363

Jean par la grace de  
 Dieu Roy de France a nos  
 amez et feaux Les Genevoise  
 Maîtres de nos Monnoyes  
 et autres et dilection Comme nos  
 amez et feaux Les premiers ayent  
 fait

Fait porter en mettre en  
notre Monnoye De Paris une  
Orfaicture a vous enquisse  
De certaine somme d'argent  
en Billoy pour iceluy faire  
Ouvrer en notre profit lequel  
Billoy ne peut estre Bonnement  
ouvert a la Loy de Blanche  
Denier d'argent que nous avons  
Dernierement fait faire  
et un trop grand desher en  
Courttement, et apres un il est  
grand deffault de petites  
Monnoyes en notre Peuple  
Si comme nous avons entendu  
nous vous mandons que tantost  
ses Lettres Beues vous ferez  
Ouvrer iceluy Billoy a la  
Loy du poids de petite  
Denier d'argent que nous  
avons Dernierement fait  
et faisons faire en

g'celux Billon a Cuivre si  
 besoin en mettro est lequel  
 vous achetez en quia a vos  
 Depens et pria mo nous a  
 cum si ila estoient aucun  
 Françoise ou autrea qui voulent  
 a porter leur Billon en la  
 Monnoye Noue voulent en  
 vous mandons que vous leur  
 en fames donner de chascun  
 marc d'argent alloué a eux  
 deniers de loy dix argent de Roy  
 en au dessus quatre livres cinq  
 sols honnors sans la contredire  
 a faire leur loy ny apurer  
 Cuivre lequel Cuivre nous voulent  
 estre pria mo nous par la maniere  
 que dessus en dir ce qui sont  
 alloué es Comptes de celuy ou  
 ceux a qui il appartiendra sans  
 contredire nonobstant quelconques  
 ordonnances ou defenses au contraire

et dea Chroa demur dicit  
s'aire accompli avous ena  
sacris de vous domonre  
prouvois est Mandement special  
par ea presentee Donne a  
Bavia le seizieme Jour de  
May l'an de grace 1363.  
Et estoient ainsi signees par le  
Conseil estant a Bavia au quel  
estoient Messieurs l'arshevesque  
De Sens Lea Evesque de Chartres  
et de Baon Jacques de Baer olim  
Le feure en plusieurs autres de  
Messieurs de Comptes J. de Borne